

« AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)

Siège social : Zone Industrielle Moghgha, Allée 3, Lot 107, Tanger – Maroc

Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com

RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093

=====

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 12 Mai 2026**

=====

L'an Deux Mil Vingt Six, et le Douze Mai,
à Dix Heures,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Zone Industrielle Mghgha - Lot 78, Allée 2) les actionnaires de la Société « AFRIC INDUSTRIES », société anonyme au capital de 14.575.000,00 dh dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Mghgha, Lot 107, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration (annonce du 08.04.2026 sur le journal digital MEDIAS 24).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires d'actionnaires absents ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Présidente : - Mme. Malika EL ALAMI
- Scrutateurs : - M. Abdeslam EL ALAMI
- M. Mohammed KOUTIT
- Secrétaire : - M. Mohammed Mehdi SAKKAT

Sur demande de Madame la Présidente, le bureau ainsi composé, certifie exacte la feuille de présence de laquelle il résulte que 6 (six) actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, de telle sorte que 156.163 (cent cinquante-six mille cent soixante-trois) actions sur les 291.500 actions composant le capital social sont représentées, soit 53,57%.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée réunit ainsi le quorum prévu par les statuts, qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut en conséquence, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Présidente met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts,
- Le rapport de gestion,
- Les rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes.

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et de l'exécution de leur mandat aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les articles 56 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Nomination du deuxième Administrateur indépendant ;
- Fixation des Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration ;

- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Elle donne alors lecture du rapport de gestion et commente les comptes présentés à l'Assemblée.
Elle passe ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation de leurs rapports.

Après un échange de vues et lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 43.951.933,16 dh HT et un bénéfice net de 7.530.115,56 dh.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction, pour l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice clos le 31.12.2025.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

- réserve légale au 31.12.2025 (supérieure à 10% du capital) = 1.839.082,75 dh
- réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2025 = 3.418.150,00 dh
- report à nouveau au 31.12.2025 = 21.791.210,49 dh
- bénéfice de l'exercice 2025 (25,83 dh / action) = 7.530.115,56 dh
- distribution en 2026 de dividendes 2025 (20 dh / action) = 5.830.000,00 dh
- report à nouveau après distribution des dividendes 2025 = 23.491.326,05 dh

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera à la date du mardi 30 juin 2026.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

(Handwritten signatures and initials)
M.S.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la nomination du deuxième Administrateur Indépendant. Laquelle nomination doit être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale de la société.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Sixième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 440.000,00 dh au maximum pour l'exercice 2026. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028, en qualité de commissaires aux comptes, la société BDO Audit Tax & Advisory, représentée par Monsieur Abderrahim GRINE.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Votes valablement exprimés : 156.163 voix, pour 156.163 actions, représentant 53,57% du capital.

- POUR = 156.163 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE

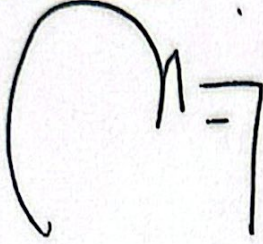
Mme. Malika EL-ALAMI

LE SECRETAIRE

M. Mohammed Mehdi SAKKAT

SCRUTATEURS

M. Abdelam EL ALAMI



M. Mohammed KOUTIT



BDO Audit Tax & Advisory

Bon pour acceptation du mandat de Commissaire aux Comptes

Mr. Grime Abdenahim, représenté par :
Mr. Fayçal CHIKAR

